

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2014

---

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2100)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL72

présenté par  
M. Benoit

-----

### ARTICLE PREMIER

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

I.- Par dérogation aux articles L.3112-1, L.3112-2, L.3114-1, L.4122-1, L.4122-2 et L.4123-1 du code général des collectivités territoriales, à titre expérimental, dans un délai de trois mois à compter de la promulgation de la présente loi, les conseils régionaux et généraux proposent un schéma de réorganisation territoriale des régions et des départements dans leur secteur démographique.

II.- Sur la base de ces propositions, la nouvelle liste des régions et des départements ainsi que la définition de leurs limites territoriales et de leurs chefs-lieux sont fixées par décret en Conseil d'Etat. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit par cet amendement, à titre expérimental, d'associer directement les territoires à cette réforme, en permettant aux conseils régionaux et généraux, de proposer un schéma de réorganisation territoriale.